

LES BANQUES A L'HONNEUR : « CHERES BANQUES... »

Nous effectuons tous les deux ans une grande enquête sur les tarifs des banques lorraines. La dernière date de 2008. Il était donc temps de voir l'évolution sur cette période. Ces investigations s'imposaient d'autant plus avec une période économique difficile pour les consommateurs. Il convient en préambule de rappeler quelques grands principes...

La loi 'MURCEF' publiée en 2001 a tenté d'améliorer la relation entre les banques et leurs clients. Elle a prévu la signature obligatoire d'une convention bancaire qui va déterminer la nature des liens juridiques. Elle a aussi prévu l'envoi de plaquettes tarifaires trois mois avant la date d'entrée en vigueur des tarifs avec la faculté pour le consommateur de les refuser dans un délai de deux mois après la réception de ce document.

Si vous ne contestez pas la plaquette, elle trouvera donc à s'appliquer dans toute sa rigueur. Attention, votre banque peut ne pas apprécier un refus ! Il faut donc gérer avec délicatesse cette contestation.

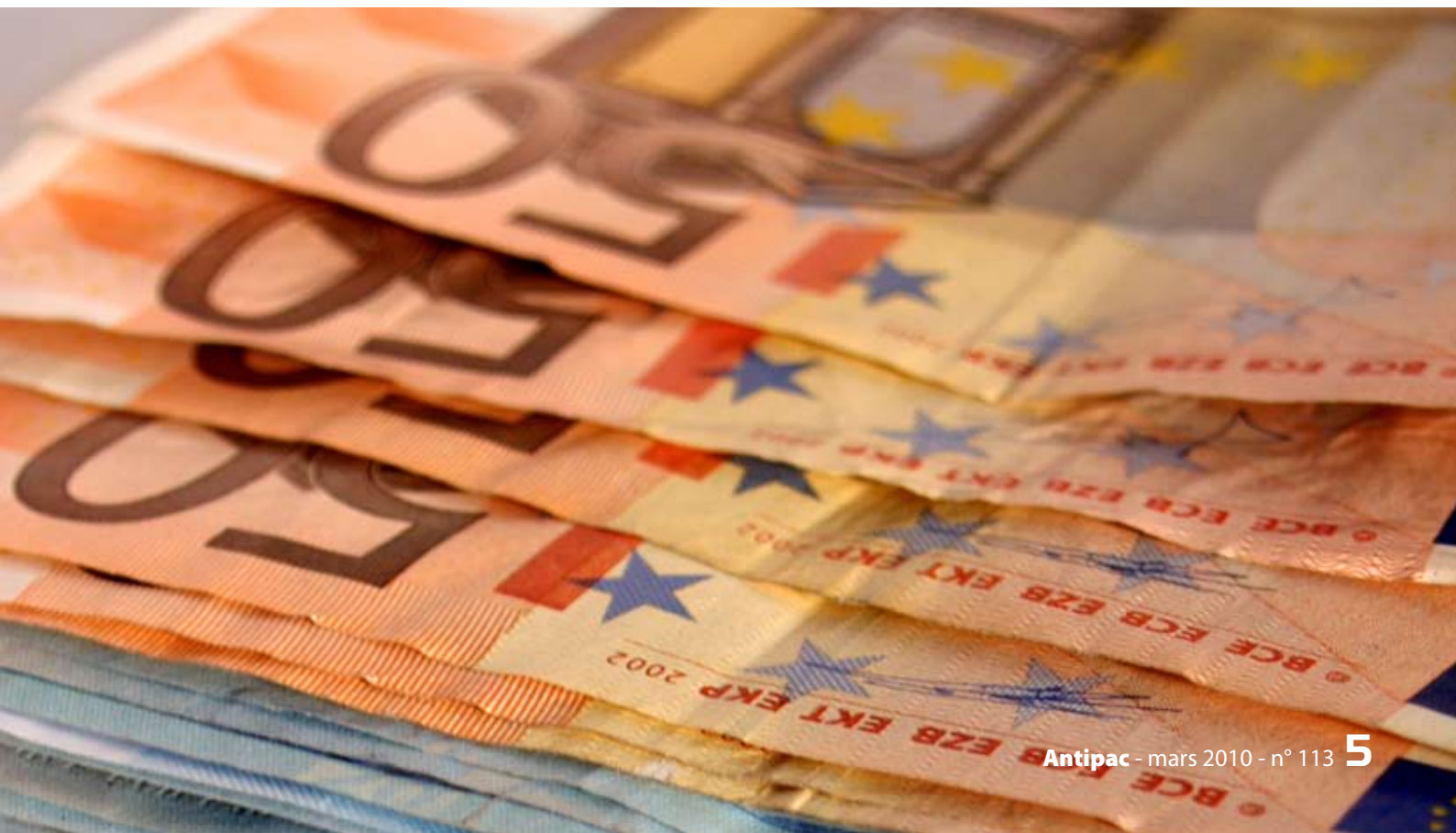
Cette enquête arrive à point en ces temps de baisse du pouvoir d'achat. Elle vous permettra sans doute de choisir la banque la plus adaptée à vos besoins en vous débarrassant des frais superflus.

Au mois de juin 2010, nos enquêteurs sont partis en quête des plaquettes tarifaires dans les dix banques suivantes : la CIC/SNVB, la Banque postale, le Crédit Agricole, la BNP/Paribas, la Banque populaire, le Crédit Mutuel des Enseignants, la Société générale, la banque LCL, le Crédit Mutuel et la Caisse d'Épargne. La loi MURCEF prévoit que la plaquette tarifaire doit être accessible sans

demande dans l'agence. Il semble que cette disposition soit perdue de vue ! En effet, 4 banques ont oublié cette obligation ! Une agence nous indique même qu'elle n'applique pas ces tarifs pour essayer d'attirer des clients ! Il ne faut jamais perdre de vue qu'un banquier n'est que dépositaire de nos fonds et qu'il agit toujours en qualité de commerçant...

Nous avons procédé ensuite à une comparaison des résultats, non sans difficulté au vu de l'étendue des frais possibles et souvent même inimaginables !

Notons au passage que nous avons tout de même 180 lignes de frais différents pour l'ensemble de ces banques ! Ainsi, pour une meilleure lisibilité du tableau, nous avons fait le choix de le scinder en deux grandes catégories : le « compte dépôt » et la « vie patrimoniale de votre compte ». La première catégorie, le « compte dépôt », se divise en quatre parties : la gestion de votre compte dépôt, les moyens de paiement, les incidents de fonctionnement et les services de banque en lignes. La seconde catégorie, la « vie patrimoniale de votre compte », se divise également en quatre parties : les frais de succession, les transferts de comptes, le patrimoine, et la gestion des prêts.



Les plus longues listes de frais

Les banques proposent des frais bancaires en abondance. Nous allons comparer ici le nombre de frais différents que nous avons pu comptabiliser. Dans notre première catégorie, le « compte dépôt », le Crédit Mutuel remporte la mise haut la main ! On peut en effet noter pas loin de 57 frais différents pour le Crédit Mutuel : 7 frais différents pour la gestion de votre compte, 20 pour les moyens de paiement, 15 pour les incidents de fonctionnement et 6 pour les « divers ». Les autres banques facturent de 24 types de frais à 40 pour la plus imaginative qui est la Société Générale. Nous souhaiterions saluer les efforts de la Banque Postale qui propose le moins de frais, à savoir 24, soit moins de la moitié ! Dans notre seconde catégorie, la « vie patrimoniale de votre compte », c'est toujours le Crédit Mutuel qui propose le plus de frais (17), le vieil adage « quand on aime on ne compte pas » serait tout à fait de circonstance ! Elle est suivie par la BNP qui propose 13 frais différents. Nous pouvons néanmoins nous interroger sur le nombre très faible de frais mentionnés dans les plaquettes tarifaires de la Banque Postale et du LCL concernant cette catégorie, à savoir un 6 et 7 frais : laissent-elles aux clients la bonne surprise de les découvrir par eux-mêmes ? Il est à noter que la plaquette tarifaire de la BNP fait 27 pages suivi par celle de la Caisse d'Épargne de 24 pages ! Il faut s'armer de patience ! Les lexiques font trois pages...

Les plus chères

« Choisissez bien votre banque où vous risquez fort de banquer ! », tel pourrait être le slogan de cette partie. Nous allons en effet procéder brièvement ici à une comparaison des frais bancaires (vous retrouverez l'intégralité du tableau sur notre site www.ufcncancy.org). Pour notre première caté-

gorie, le « compte dépôt », nous pouvons remarquer que la banque la plus chère est le Crédit Mutuel. Pour notre seconde catégorie, la « vie patrimoniale de votre compte », nous pouvons observer que deux banques sont aux coudes à coudes sur le podium de la cherté : le CIC/SNVB, le Crédit Mutuel et la Caisse d'Épargne. L'importance et la variété des frais sont scandaleuses ! 160 € de frais d'avenant pour l'écurieil permet de voir venir... De façon générale, les frais afférents aux prêts immobiliers ne sont pas anodins. Il est impératif d'en tenir compte dans le choix de la banque. Néanmoins, tout se négocie...

Le compte dépôt

Pour prendre quelques exemples, concernant le « compte dépôt », les frais d'ouverture et de fermeture de compte sont gratuits dans ces dix banques. Par contre, nous observons la quasi disparition des « frais de tenue et de fonctionnement de compte ». Seuls la Banque Postale, la Caisse d'Épargne et le groupe Crédit Mutuel les facturent !

Ensuite, attention à vos comptes inactifs ! Ils vous seront facturés 37 € par an au Crédit Agricole, alors que la Société Générale ne le facture pas : qu'est-ce qui peut justifier un tel écart ? Garde-t-on notre argent inactif dans des coffres-forts serts de diamants ? Les écarts de tarifs sont encore plus flagrants pour la « mise en place d'une adresse courrier particulière » : ils s'élèvent à 60,18€ chez LCL et 5 € au Crédit Mutuel ! La banque LCL compense-t-elle de cette manière la gratuité qu'elle propose quant à la « tenue et au fonctionnement de compte » ? Concernant les moyens de paiement, les frais pour l'envoi d'un simple chéquier s'élèvent à la CIC/SNVB à 1,15 € auquel il faut ajouter les frais du recommandé, alors que ce même service est gracieusement offert par la Banque Postale ! Il faut dépenser pour pouvoir dépenser son propre argent ! Après les chèquiers, les cartes bancaires. On observe ici peu de différence, pour une carte visa à débit immédiat par

exemple, les frais varient de 34,85 € au Crédit Mutuel, à 41,5 € à la BNP/Paribas. Y aurait-il une entente sur ces prestations ? Ensuite, nous vous conseillons de ne pas perdre votre carte ! Il s'agit d'un bien précieux au Crédit Mutuel, qui taxe les frais de renouvellement en urgence 100 € (!) et la SNVB, une filiale du Crédit Mutuel, les taxe 72 € ! Notons au passage que ce même service est seulement facturé 10 € à la Banque Populaire ! Enfin, votre code confidentiel doit vraiment le rester car là encore, dans les banques du Crédit Mutuel et associées, il vous en coûtera 100€ pour le Crédit Mutuel, 60€ pour la SNVB alors que les autres banques ne facturent pas ce service ! Au niveau des prélèvements/virements bancaires, pour la mise en place d'une « autorisation de prélèvement automatique », le Crédit Mutuel réclame 9,75€, alors que la Banque Postale, la BNP/Paribas, la Société Générale, la LCL et la Caisse d'Épargne, ne facturent pas ce service. Il en est de même pour la « mise en place d'un virement permanent » qui est facturé 9.1 € à la Banque Populaire alors qu'il s'agit d'une prestation gratuite dans d'autres banques telles que la Banque Postale ou la Caisse d'Épargne. Intéressons-nous maintenant à vos relevés de compte. L'information sur le fonctionnement du compte tous les dix jours peut relever du luxe au Crédit Lyonnais, mais n'ayez pas l'idée saugrenue de demander des relevés journaliers à la Banque Populaire : le papier est au prix du caviar ! 19.5 € par relevé ? La banque a indiqué le prix par opération et non par période sans doute pour ne pas effrayer le badaud... Pour terminer, s'il vous arrive d'avoir des incidents de parcours, nous vous conseillons d'éviter la Banque Populaire et le Crédit Mutuel qui sont les banques les plus chères et les plus imaginatives dans ce domaine ! Simplement pour vous informer de votre défaut de provision il vous en coûtera chez ces deux banques, respectivement 16 € et 10 €, alors que le Crédit Agricole ou la Caisse d'épargne ne facturent pas cette information. N'est-il pas paradoxal de creuser davantage votre découvert pour justement vous informer de votre découvert ?

A L'HONNEUR : « CHERES BANQUES... »

Les plus imaginatives

Les banques regorgent d'imagination ! Nous allons nous intéresser dans cette partie aux frais les plus saugrenus que nous avons pu rencontrer dans les plaquettes tarifaires. Quatre banques facturent des « frais d'adresse incorrecte » (dans la partie « gestion de votre compte dépôt ») de 5 € à 60,18 € !, encore faudrait-il définir à quoi correspond cette innovation, la plaquette tarifaire reste muette sur ce point... De la même manière, dans les « moyens de paiement », le Crédit Mutuel facture 7,16€ « Les chèques nécessitant un traitement spécifique » : de quoi relève la spécificité de ce traitement ? La BNP/Paribas quant à elle, a inventé le concept de « réclamation non justifiée » (dans la partie « moyens de paiement »). Là encore, rien dans la plaquette ne nous renseigne sur le contenu d'une réclamation « justifiée » en opposition avec une réclamation qui serait, quant à elle, « non justifiée », si ce n'est son tarif : 40,10€ tout de même ! Nous pourrions nous questionner : s'agit-il ici d'un tarif « justifié » ou « non justifié » ? Ensuite, toujours avec cette banque, la « recherche de facturette » (« moyens de paiement ») vous sera facturée 16,20€ ! Si vous venez chercher une facturette, vous repartirez donc avec une autre en

prime ! C'est deux pour le prix d'une... quelle grande générosité.

La Banque populaire facture une « recherche de document en agence » (dans la partie « divers ») 11€ et une « recherche de document par Internet » 3,05€ ! Qu'est-ce qui pourrait justifier cet écart de tarif pour la recherche d'un même document ? À l'agence, le document recherché serait-il remis au client

un des révélateurs de notre enquête. Enfin nous notons avec satisfaction la disparition des frais à des clients victimes de chèques sans provision. La Caisse d'Épargne en son temps avait joué à ce jeu dangereux et y a vite renoncé devant la grogne de ses clients, professionnels notamment.



dans un écrin en argent ? Il est à noter que plusieurs banques incluent dans les sommes forfaitaires tous les frais (lettre de relance, mise en demeure) tandis que d'autres les facturent à l'unité ! Le surcoût est considérable et ne nous a pas laissés indifférents. Les consommateurs qui sont dans ces difficultés sont souvent dans l'incapacité d'agir. C'est aussi

Pour conclure...

Après ces analyses, reste le bilan de cette enquête. Rien n'est simple dans la gestion de notre argent, car quoi qu'en pensent certains banquiers, c'est notre bien ! Les tableaux reproduits dans cet article reprennent les tarifs les plus élevés dans les différentes catégories pour apprécier l'importance des variations. Mais en fonction de son profil bancaire, on aura intérêt (!) à user de tels ou de tels services. Rien n'est statique. La comparaison de l'enquête 2010 avec celle de 2008 montre que les résultats sont parfois très surprenants. Il convient donc d'être particulièrement vigilant et surtout de lire la plaquette tarifaire. Cela peut rapporter gros ! Si vous estimez que votre banquier abuse de la situation, vous pouvez changer de banque. Vous trouverez sur notre site www.ufcncancy.fr comment effectuer cette démarche en douceur. Pour mesurer les variations des tarifs entre 2008 et 2010, vous pouvez vous connecter sur notre site de combat www.ufcncancy.org qui contiendra dans la rubrique « à bout de patience » les deux enquêtes.

Enquête

Gestion de votre compte dépôt	CIC/SNVB	Banque postale	Crédit agricole	BNP/Paribas	Banque populaire	Société générale	LCL	Crédit mutuel	Caisse d'épargne
Frais de tenue et de fonctionnement de compte	0.5 si >à 15 maxi 30 € trimestre	0.8 € par trimestre						0.58 si >à 30 maxi 50 € trimestre	12 € an
Relevé par quinzaine	1.25 € par relevé		1.1 € mois		2.5 € par relevé	13 € an		0.90 € par relevé	20.02 € an
Relevé hebdomadaire	1.25 € par relevé	3.4 € par trimestre	3 € mois		5.2 € par relevé	10 € trimestre	1 €	0.90 € par relevé	40.04 € an
Relevé quotidien	1.25 € par relevé	11.6 € par trimestre	11 € mois	Frais affranchissement	19.5 par relevé	1 € par envoi	0.7 €	0.90 € par relevé	0.8 € par relevé
Moyens de paiements	CIC/SNVB	Banque postale	Crédit agricole	BNP/Paribas	Banque populaire	Société générale	LCL	Crédit mutuel	Caisse d'épargne
Délivrance d'un chèque de banque	12.25 €	9.9 €	7.5 €	11.6 €	11.60 €	10 €	10.90 €	9.65 €	10.5 €
Visa infinie	310 €			315 €	290 €	300 €	282 €	295.54 €	270 €
Visa premier/Gold Master Card	127 €	123 €	107 €	132 €	122 €	127 €	126 €	119.44 €	122.28 €
Visa à débit différé	45.75 €	41 €	45 €	46 €	44.5 €	46 €	39 €	43.57 €	44.38 €
Visa à débit immédiat	37.75 €	35.5 €	38 €	41.5 €	36.50 €	38 €	39 €	34.85 €	36.17 €
Incidents de Fonctionnement	CIC/SNVB	Banque postale	Crédit agricole	BNP/Paribas	Banque populaire	Société générale	LCL	Crédit mutuel	Caisse d'épargne
Incident de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier	8.15 € - maxi 15.20 € jour	6.7 € / plafond 3 opérations jour	8.4 € / plafond 3 par jour	8.6 €	8.80 € / plafond 230 € mois	8.60 maxi 25.60 jour	8.40 € maxi 20 par mois	5,05 €-maxi jour 10,10 €	8.7 € maxi 26.1 €
Lettre d'information préalable pour chèque sans provision			13.95 €	13.3 €	14 €		12.50 €	10 €	
Emission d'un chèque en période d'interdiction			34.55 €			10.50 €		18.44 €	23 €
Frais pour rejet prélèvement, TIP	<20 € - montant >20 € - 20 €		20 € maxi	montant >5 € - 20 €	Maxi 20 €	<20 € - montant >20 € - 20 €	<20 € - montant >20 € - 20 €	20 €	<20 € - montant >20 € - 20 € maxi 40 € jour
Avis à Tiers détenteurs/ saisie	93 €	68 €	85.5 €	103.9 €	84 €	102 €	106 €	70 €	94.85 €

Gestion de votre compte dépôt	CIC/SNVB	Banque postale	Crédit agricole	BNP/Paribas	Banque populaire	Société générale	LCL	Crédit mutuel	Caisse d'épargne
Frais pour opposition/révocation sur prélèvement	13	12.80	14.50	11.30	17.18	10.90	12.83	19.15	13.80
Frais sur opposition administrative	10 %	10 % mai 100 €		10% créances trésor maxi 103	10% créances trésor maxi 200	10% créances trésor maxi 102	10% créances trésor maxi 106		
Frais pour opposition sur chèque	13	12.80	14.5	12	15.50	10.90	11	19.44	13.80
Gestion d'une interdiction bancaire d'une autre banque	19.25 €		28 €	31.8 €				7.41 €	17.2 €
Frais pour opposition sur chèque	13 €	10 €	14.5 €	12.1 € - chèque / chèquiers	7.35 € / 6 mois	10.90 €	13 €	15 €	14 €
Frais pour opposition sur chéquier	30 €	10 €	29 € si >2 chèques		15.90 € / 6 mois	10.90 €		28.46 €	25 €
Opposition par la banque pour usage abusif		27.5 €		0	16 €	16 €		33.62 €	56 €
FRAIS DE SUCCESSION	CIC/SNVB	Banque postale	Crédit agricole	BNP/Paribas	Banque populaire	Société générale	LCL	Crédit mutuel	Caisse d'épargne
Frais de dossier	120 €		20 €		53 €			110 mini /760 maxi	
Divers	CIC/SNVB	Banque postale	Crédit agricole	BNP/Paribas	Banque populaire	Société générale	LCL	Crédit mutuel	Caisse d'épargne
Documents récent (- de 1 an, 1 exemplaire)	14.65 €	11.90 €	11 €	14.8 €		10 € l'unité	15.30 €	15€ - 2 mois/ 30 €-2 à 12 mois	18 €
Document ancien (+ de 1 an, 1 exemplaire)	32.95 €	16 € sur dossier - par demi-heure	devis	31.9 €		25 €	30.60 €	Devis	24 €
Transfert CEL ou PEL hors réseau	62 €	40 €	135 €	52 €	100 €	45 €		50 €	64.5 €
Décompte remboursement anticipé	38.75 €		37.7 €	20.2 €		25 €		23.43 €	
Main levée d'hypothèques			111 €	15.6 €€					160 €